

**Province de Québec  
Comté de Labelle  
Municipalité de Nomingue**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 17 septembre 2019, à la salle « J.-Anthime-Lalande », à douze heures, à laquelle séance étaient présents (es) :

Monsieur le conseiller : Gaétan Lacelle  
Monsieur le conseiller : Bruno Sanssouci  
Madame la conseillère: Suzie Radermaker

formant quorum sous la présidence de :  
Monsieur le maire Georges Décarie

Absents : Monsieur le conseiller Sylvain Gélinas  
Madame la conseillère Chantal Thérien  
Madame la conseillère Francine Létourneau  
après avoir reçu l'avis requis par la loi.

Madame Catherine Clermont, directrice générale adjointe, était également présente.

La directrice générale adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié tel que requis par la loi.

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Avis de motion – règlement numéro 2019-442 décrétant des travaux de réfection du chemin du Tour-du-Lac et un emprunt
3. Présentation du projet de règlement numéro 2019-442 décrétant des travaux de réfection du chemin du Tour-du-Lac et un emprunt
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée.

**1** **Résolution 2019.09.238**  
**Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO SANSSOUCI

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**2** **Avis de motion – règlement numéro 2019-442 décrétant des travaux de réfection du chemin du Tour-du-Lac et un emprunt**

MADAME SUZIE RADERMAKER donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance du règlement numéro 2019-442 décrétant des travaux de réfection du chemin du Tour-du-Lac et un emprunt.

**3** **Présentation du projet de règlement numéro 2019-442 décrétant des travaux de réfection du chemin du Tour-du-Lac et un emprunt**

Je, Suzie Radermaker, dépose le projet de règlement numéro 2019-442 décrétant des travaux de réfection du chemin du Tour-du-Lac et un emprunt.

**Période de questions**

5

**Résolution 2019.09.239**  
**Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU que la séance soit levée.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

Je, Georges Décarie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Georges Décarie  
Maire

\*\*\*\*\*

\_\_\_\_\_  
Georges Décarie  
Maire

\_\_\_\_\_  
Catherine Clermont.  
Directrice générale adjointe

*Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.*